Mairie de la Garde — Arrond. de Toulon

Du onze Janvier — an mil huit cent vingt-six, à neuf heures du Matin

Acte de mariage de Joseph Noël Bernard

âgé de trente ans, né à la Valette — département du Var

le Vingt trois du mois de Décembre mil huit cent quatre vingt dix — profession de Cultivateur — domicilié à Lagarde — département du Var — fils Mineur de feu Joseph susprénommé — profession de Cultivateur — domicilié à Lagarde — département du Var et de Catherine Gaudin veuve de Joseph Bernard, vivant de ses rentes, ainsi que personne ne le sait.

Et de Marie Noël Roletti

âgée de trente ans, née à la Garde — département du Var — le Vingt neuf du mois de Octobre mil huit cent quatre vingt dix — domiciliée à Lagarde — département du Var — fille majeure de feu Nicolas Roletti en Journalier — profession de Maçon — domicilié à Toulon — département du Var — et de Marie Catherine Peyron sans profession et domiciliée à Toulon — département du Var

Les actes préliminaires sont les publications faites par nous les Dimanches premier et huit Janvier courant mois desquelles il n'est rien y a eu aucune opposition ni empêchement audit Mariage. Après le terme prescrit par la loi.

Vu l'extrait d'acte de naissance du futur époux, par lequel il est constaté qu'il est né le dix huit de Décembre mil huit cent quatre vingt dix, et celui de décès de son père, en date du vingt deux Décembre mil huit cent quatre vingt dix, et le tout en forme : de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public ; ainsi que du chapitre IV du titre V de la loi du 25 ventôse an 11 sur le *Mariage*, concernant les *Droits et les Devoirs respectifs des Époux*.

Les contractans ont déclaré prendre en mariage l'un Marie Rose Roletti l'autre Joseph Noël Bernard.

En présence de Pierre Antoine Bernard domicilié à La Garde — département du Var — âgé de quarante ans, profession de propriétaire

De Romain Gregoire domicilié à Toulon — département du Var — âgé de trente ans, profession de commerçant

Et de Pierre Charles Gaudin domicilié à Lagarde — département du Var — âgé de trente ans, profession de propriétaire

Et de Antoine Gaudin domicilié à Lagarde — département du Var — âgé de trente ans, profession de propriétaire

Après quoi, moi Pierre Jean Marie Joseph Lamarque Maire de la Garde, en l'absence de l'Adjoint faisant fonctions d'Officier public de l'État civil ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite, et qui a été signé avec moi par les témoins et les parties non sachant signer.

Lamarque — Gaudin — Bernard — Gaudin — Gregoire — Bernard — Marie

---

Mairie de la Garde — Arrondissement de Toulon

Du Vingt Janvier — an mil huit cent vingt-six, à neuf heures du Matin

Acte de mariage de Louis Joseph Noble

âgé de vingt sept ans, sergent major à la garde — département du Var

le Vingt six du mois de mai mil huit cent quatre vingt dix — profession de marchand forain — domicilié à La Garde — département du Var — fils majeur de feu Joseph Vincent Noble — profession de marchand forain — domicilié à La Garde — département du Var — et de Rosalie Gaudin veuve majeure de feu Joseph Noble — profession de propriétaire — domiciliée à La Garde — département du Var

Et de Rosalie Pauline Bernard

âgée de vingt ans, née à Lagarde — département du Var — le Vingt quatre du mois d'Aoûtt mil huit cent soixante — domiciliée à La Garde — département du Var — fille majeure de feu Joseph Bernard — profession de propriétaire — domicilié à La Garde — département du Var — et de Marie Magdeleine Peyron veuve majeure de feu Joseph Bernard — profession de propriétaire — domiciliée à La Garde — département du Var

Les actes préliminaires sont les publications faites par nous les Dimanches premier et huit Janvier courant mois desquelles il n'est rien y a eu aucune opposition ni empêchement audit mariage. Après le terme prescrit par la loi.

Vu les extraits d'actes de naissance des futurs époux et de leurs parents

et le tout en forme : de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du chapitre IV du titre V de la loi du 25 ventôse an 11 sur le *Mariage*, concernant les *Droits et les devoirs respectifs des Époux*.

Les contractans ont déclaré prendre en Mariage, l'un Rosalie pauline Bernard l'autre Louis Joseph Noble.

En présence de Vincent Joseph Noble domicilié à La Garde — département du Var — âgé de cinquante trois ans, profession de notaire royal

De Joseph Hyacinthe Bonet domicilié à La Garde — département du Var — âgé de quarante ans, profession de propriétaire

De Simon Charles Gaudin domicilié à Lagarde — département du Var — âgé de vingt six ans, profession de peintre de bâtiment

Et de Antoine Gaudin domicilié à Lagarde — département du Var — âgé de vingt six ans, profession de peintre de bâtiment

Après quoi, moi Pierre Jean Marie Joseph Lamarque Maire de la Garde, en l'absence de l'Adjoint faisant fonctions d'Officier public de l'État civil ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en Mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite, et qui a été signé avec moi par les témoins, le père de l'époux et celui de la future épouse, les autres parties n'ont déclaré ne pouvoir écrire.

Noble — Noble — Bernard — Gaudin — Gaudin — Bonet — Marie — Lamarque